

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSTALL.COMPANY

1 Nos conditions générales de vente sont d'application sur toutes nos offres, commandes et livraisons. Une modification de ces conditions générales de vente est uniquement valable en cas de confirmation par écrit et n'a aucune influence sur les autres conditions..

2. Chaque annulation de commande ou interruption du contrat doit s'effectuer par écrit et est uniquement valable pour autant qu'il y ait une confirmation par écrit de la part d'INSTALL.COMPANY. Le client se devra d'honorer un dédommagement forfaitaire de 20% du prix de la commande ou du montant du contrat. Ce dédommagement couvre les frais fixes et variables ainsi que les pertes de gains.

3.1. Les prix mentionnés dans l'offre sont hors TVA et ne lient INSTALL.COMPANY que au quantités mentionnées, aussi bien en cas de prix unitaire que en offre global. La modifications des quantités aura pour résultat une modification du prix en fonction du calcul qu'INSTALL.COMPANY établira selon l'évolution des frais fixes ou variables, des frais d'emballages, des frais de matière premières, des frais de salaires, des frais de transports et autres.

3.2.nos offres tiennent compte d'un accès normal de l'adresse de livraison ou de chantier pour un transport de marchandise en tout conformité des conditions de travail qui sont d'application.

Si cet accès n'est pas selon les conditions normal, INSTALL.COMPANY ne sera pas obligé de livrer les marchandises ni de prester les prestations qui font partie du bon de commande ou contrat sans que ceci puisse donner lieu à une annulation par le client. INSTALL.COMPANY pourra réclamer un dédommagement pour devoir revenir une deuxième fois pour autant que le client aura apporté la preuve que l'accès soit normal.

4. Les délais de livraison sont uniquement donné en tant qu'indications et ne sont pas ferme et ne peuvent être utilisé pour obtenir l'annulation de bon de commande ou de contrat. Les délais de livraison commencent à partir du mesurages complet du chantier et du paiement de l'acompte de la part du client.

5.1. Le client se doit de réceptionner immédiatement la marchandise et de contrôler le contenu. Chaque plainte au niveau de non-conformité ou de dégâts visuels doivent, sous peine de non recevabilité, être communiqué endéans les 8 jours après livraison auprès d'INSTALL.COMPANY.

5.2. Les marchandises posé par INSTALL.COMPANY ne feront pas objet de plainte pour autant que le client aurait formulé des spécifications avant la pose des marchandises.

5. 3. Dans chaque cas, un éventuel dédommagement ne pourra jamais excéder le prix maximal de la marchandise.

6.1. Les marchandises livrées ou posé resterons la propriété d'INSTALL.COMPANY jusqu'à paiement complet de la facture, frais et intérêts. La livraison et/ou pose se fait au risque du client, qui doit s'assurer pour des dégâts possible lors de la livraison ou pose.

6.2. Même si les marchandises restent la propriété d'INSTALL.COMPANY jusqu'à paiement complet de la facture, frais et intérêts. Le client prend le responsabilité et le risque à partir de la livraison et/ou pose des marchandises.

7.1. Le montant de la facture est payable au comptant et sans remise au comptant. Les frais de bancaire sont à charge du client.

7.2. En cas de non-paiement ou paiement incomplet à la date d'échéance le prix sera majoré d'intérêts à titre de 12%/ans sur le montant impayé, avec un minimum de € 100. Au-delà de ce montant un dédommagement forfaitaire de 20%, avec un minimum de € 125,00 sera redevable sur le montant impayé. Ces majorations sont redevable sans que pour cela ils soit réclamer auparavant par courrier. Les dédommagements seront redevable par mois entamé.

7.3. Sans préjudice de l'art 4, chaque facture est accepté pour autant qu'il n'y ait pas de protestation par écrit recommandé endéans les 8 jours après réception de la facture.

7.4. Le non-paiement d'une facture seule, arrivé à échéance, rend le solde due des autres factures, même quand elles ne sont pas encore arrivé à échéance, de droit immédiatement redevable.

7.5. Tous les frais, suite au non-paiement à date d'échéance (frais bancaire et autres....) seront à charge du client.

7.6. INSTALL.COMPANY se garde le droit de réclamer le paiement d'une partie de la livraison. Lors d'un non-paiement à la date d'échéance INSTALL.COMPANY pourra faire appels au ' Exemptio Non Adimplei Contractus' – principe (ENAC) et par conséquence arrêter toutes livraison et/ou arrêter toutes pose de marchandise.

7.7. L'intervention de qui que ce soit, qualifié ou apte de réceptionner ou accepter les marchandises ou travaux effectué, ne peut en aucun cas résulter en non-paiement de la facture.

8. Le client est attendu de connaître les produits avant de placer commande. Tous risques lors de l'utilisation l'application, l'usage terminé sont à charges du clients qui connaît les risques.

9.1. En cas de force majeure INSTALL.COMPANY se garde le droit de revoir le délais de livraison ou de modifié partiellement ou complètement le bon de commande ou contrat, sans que ceci puisse donner lieu à un dédommagement. Comme force majeure comptent (sans être limité) entre autre ; les conflits de travail, feux, grèves, embargo,

9.2. Si INSTALL.COMPANY devrait se trouver dans une situation ou un accessoire ou profil spécifique ne serait pas disponible pour effectuer l'exécution du bon de commande ou contrat, il aura le droit de changer ces accessoire ou profil par un disponible de stock en livrable dans un délais raisonnable (2 semaines) sans qu'une moins-value pourra être redevable au client.

10. En cas de différence d'interprétation entre le texte en néerlandais ou français le texte des conditions générales de vente en néerlandais bénéficiera l'avantage lors de l'interprétation du texte.

11. En cas de dispute, seuls les courts de justice du lieu du siège d'INSTALL.COMPANY seront qualifié.

12. Tous frais de récupération de montant non-payé, par le biais d'un procédure légale, seront majoré par les honoraires et à charge du client.